Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003263-20240920-DELIBE272024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pour l'autorité compétente par délégatio DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

(A)

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°27/2024

des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 septembre 2024

Date de la convocation : 16 septembre 2024

Nombre de cons	eillers en exercice: 11	
Nombre de cons	eillers présents : 6	
Nombre de cons	eillers représentés : 2	
Nombre de cons	eillers absents : 3	

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre, à 17 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI

Membres représentés : Erick CASALTA par Jean-Baptiste SALVADORI, Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA

Membres absents: Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Décision modificative n°2- Travaux divers de voirie communale.

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des demandes de subvention avaient été faites pour divers travaux d'enrobés sur les routes communales, auprès de l'Etat (DETR) et de la CDC (dotation quinquennale).

Les subventions demandées (7374 euros x 2) ont été accordées.

Il convient donc maintenant de les budgétiser.

La décision modificative est jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours et an que dessus Au registre suivent les signatures Pour copie certifiée conforme

Le Mair

. VINCENTI